

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La fusion entre les experts-comptables, les conseils fiscaux, les comptables et les fiscalistes devient une réalité !

Bruxelles, le 30 septembre 2020 – Le nouvel Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-Comptables (ITAA) est mis en place aujourd'hui. L'ITAA représente les 15 000 experts-comptables et conseillers fiscaux belges qui, à leur tour, accompagnent 99 % des PME. "Nos membres savent mieux que quiconque ce que les entrepreneurs souhaitent", déclare Bart Van Coile, Président de l'ITAA. "Une réglementation qui ne change pas toutes les cinq minutes, l'absence de paperasserie inutile et la confiance dans la relation entre les pouvoirs publics et l'entrepreneur sont les fers de lance d'un climat entrepreneurial sain".

Actuellement, la relation entre l'entrepreneur et le fisc est une relation dite "verticale". En 2018, un projet pilote a été lancé pour évoluer vers un "contrôle horizontal". Il s'agit d'un modèle de collaboration basé sur la confiance, la compréhension et la transparence entre les différentes parties. L'OCDE se révèle également être une grande partisane de ce modèle. Malheureusement, il ne semble pas y avoir de relance générale.

La confiance est d'autant plus justifiée que les experts-comptables et les conseillers fiscaux qui assistent les entrepreneurs sont tenus de signaler toute pratique de fraude et de blanchiment d'argent. L'ITAA veille au respect de cette règle, non seulement parmi ses membres, mais aussi parmi tous ceux qui offrent des services fiscaux aux contribuables. Depuis le 15 août, tous ceux qui offrent des services fiscaux sont tenus de s'inscrire sur une liste publique distincte de l'ITAA.

" La période du coronavirus montre que les entrepreneurs ont besoin plus que jamais du soutien des pouvoirs publics", déclare Bart Van Coile, " Toutes nos recommandations sont dans notre mémorandum*. Nous sommes certainement disposés à fournir davantage d'informations à ce sujet aux parties impliquées dans la formation actuelle du Gouvernement".

*Vous pouvez consulter le mémorandum par le biais de ce lien-ci : https://www.itaab.be/wp-content/uploads/ITAA_memorandum_fr.pdf

* * *

A propos de l'ITAA - Institute for Tax Advisors and Accountants

Les principales missions de l'Institut sont la défense des droits et des intérêts des professionnels, l'organisation de l'accès à la profession, la gestion du registre public et la garantie de la qualité des services fournis aux entreprises (indépendance, intégrité, formation continue, etc.).

Contact presse

Sonja van Caneghem - 0475 61 79 35 - svc@5Tcom.eu





Institute
for Tax Advisors
& Accountants

L'ITAA représentera environ 15 000 membres (personnes physiques), dont 3 000 stagiaires.

En tenant compte du personnel employé dans les cabinets, ce sont plus de 30.000 personnes employées dans le secteur. Ces 30.000 personnes sont au service des entreprises et en particulier, des PME, qui représentent 99 % des entreprises en Belgique.

Les membres de l'ITAA sont soumis à des règles déontologiques strictes qui garantissent la qualité de leurs avis ainsi que leur indépendance. Une application correcte de la loi sert également l'intérêt public. En outre, les professionnels doivent maintenir leurs connaissances à jour et donc aussi suivre de près la législation fiscale de plus en plus complexe.

<https://www.itaab.be/fr/accueil/>

Contact presse

Sonja van Caneghem - 0475 61 79 35 - svc@5Tcom.eu

